



E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le Mercredi 11 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire.

Etaient présents = Mmes CITARD - MAUDUIT - MM. RAVAUD - NATUREL- FAGUET - VILLIN - Mme GATEAU - M. GODART - Mme DARDEAU - M. POITEVIN - Mmes CLERO - BIGOT - BRIET - ROUAUX - Melle COLLIN - M. WARIN - Melle BONNET - MM.LUMET - PIVOT

Etaient excusés = MM. TONNERRE - VENIER - Melle GUYON

Etaient absents = M. JAMET - VACHON - LEBOURG - Mme VIOUX

Madame CITARD a été élu Secrétaire de Séance.

O B J E T

Avis du Conseil Municipal sur la ligne à grande vitesse Poitiers/Limoges

Le Conseil

Considérant que la réalisation d'une ligne à grande vitesse entre Poitiers et Limoges délaisse complètement les besoins des départements de l'Indre, du Cher, du Loiret, de l'Ouest de l'Allier et du Nord de la Creuse,

Que cette ligne à grande vitesse a un impact en matière d'intérêt général très inférieur à l'amélioration de la ligne Limoges-Chateauroux-Orléans-Paris, notamment en terme de population desservie et de territoires raccordés à des infrastructures ferroviaires performantes,

Q'un projet à grande vitesse sur la ligne Limoges-Chateauroux-Paris permettrait au territoire concerné d'être desservi efficacement,

DELIBERE
A l'unanimité

ARTICLE PREMIER – S'OPPOSE à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, de laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 millions d'habitants.

ARTICLE 2 – RAPPELLE que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

ARTICLE 3 – DEMANDE la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie et l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

FAIT & DELIBERE, les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
LE MAIRE,



TRANSMIS EN PREFECTURE LE 16 OCTOBRE 2006

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 16 OCTOBRE 2006